



CEE : un délai de grâce pour rationaliser les dossiers



“La dynamique de production des certificats d'économie d'énergie (CEE) n'a cessé de croître au cours de la quatrième période”, se réjouit Laurent Michel, directeur général de l'énergie et de climat, en ouverture de la dernière livraison de la lettre d'information mensuelle des pouvoirs publics sur les CEE.

De fait, au premier semestre, quelque 424 TWh *cumac* ont été déposés, contre 617 TWhc pour tout 2020, 485 TWhc en 2019 et 320 TWhc lors de la première année de la phase actuelle. Laquelle est plutôt bien partie : pour le mois de juin 44,6 TWhc de CEE dits classiques ont été déposés et 24,3 TWhc attribués ; pour les opérations chez les ménages pauvres, 33,5 TWhc ont été déposés et 22,5 TWhc délivrés. D'après les calculs d'Olivier David, chef du service Climat et efficacité énergétique à la DGEC,

A fin juin, l'obligation de la quatrième période est remplie à 95% en prenant en compte les CEE déposés

1:26 PM · 15 juil. 2021 · Twitter for Android

Ce mois-ci, l'administration insiste dans sa communication sur le volume minimal d'opérations déposés par dossier, une information “très attendue” selon Florence Lievyn, responsable des affaires publiques de l'opérateur Sonergia. Pour rappel, il est fixé depuis 2016 à 50 GWh pour les opérations standardisées par exemple. Pour la prochaine période de collecte, ce plancher doit théoriquement passer à 300 GWh, pour faciliter leur instruction : “plus les dossiers sont volumineux, plus le délai d'instruction par MWhc délivré est faible”, indique l'administration. Elle constate qu'environ la moitié des dossiers déposés par les obligés est situé dans la catégorie juste au-dessus de 50 GWhc et qu'un “grand nombre d'obligés ayant un volume d'obligation élevé déposent de petits dossiers (entre 50 et 100 GWhc) à une fréquence élevée, ce qui mobilise une part très importante de l'activité du PNCEE*.”

Un sursis pour étoffer les dossiers



[Visualiser l'article](#)

Avant d'imposer *ex abrupto* un rehaussement, la DGEC invite « tous les demandeurs de CEE à réguler de façon volontaire leurs pratiques, en groupant le plus possible les opérations dans leurs demandes ». Un point sera fait dans six mois pour évaluer les résultats et « jauger l'opportunité de rehausser », avec en parallèle une augmentation du nombre de dérogations pour les petits déposants. « Nous avons un sursis de plus pour faire preuve de bonne conduite et éviter à la DGEC d'aller vers une modification réglementaire », commente Florence Lievyn. Un sursis précieux pour des opérateurs craignant de ne pas parvenir à franchir facilement cette marche (250 GWhc d'écart), ce que confirmait début juin Franck Annamayer , fondateur de Sonergia : « avec l'augmentation possible et déraisonnable du volume minimal pour déposer un dossier CEE de 50 à 300 GWhc, les retards de dépôts risquent de s'accumuler. »

**Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie*